

**Compte-rendu succinct
du Conseil Municipal
du lundi 2 mars 2020**

Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 34.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2020

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 10 février 2020

Le procès-verbal de la séance du lundi 10 février 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

IMMOBILIER

1- Immeuble « La Licorne » rue Georges Clemenceau – Proposition d'acquisition

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée qui a donné, pour 27 votants, 26 voix pour et 1 abstention,

- décide d'acquérir, au prix de 50 000,00 € + 10 000,00 € pour les travaux de toiture prévus cette année, l'immeuble « La Licorne » composé :
 - › d'une réserve de 183 m² en sous-sol en vue d'y stocker les archives communales,
 - › de 3 box en rez-de-chaussée d'une surface totale de 235 m² destinés à la location pour des activités commerciales ou de services,
- autorise Madame le Maire à signer le compromis de vente ainsi que l'acte notarié correspondants.

FINANCES

2- Budget Général – Décision modificative n°1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adopte la décision modificative n°1 du Budget Général telle que présentée en séance et relative à l'acquisition de l'immeuble « La Licorne ».

PROGRAMMES DE SUBVENTIONS – PATRIMOINE ARCHITECTURAL

3, 4– Programmes d'aides à la rénovation du patrimoine architectural – Restauration des Centres Anciens des Petites cités de Caractère

Délibération n°3 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de verser une subvention de 5 000,00 € à Monsieur REMIGEREAU pour ses travaux de toiture, façade et menuiseries, au titre du programme de rénovation du patrimoine architectural – Restauration des Centres Anciens des Petites Cités de Caractère,

Délibération n°4 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de verser une subvention de 3 366,36 € à Monsieur VION pour ses travaux de toiture, façade (peinture et enduit) et de menuiseries, au titre du programme de rénovation du patrimoine architectural – Restauration des Centres Anciens des Petites Cités de Caractère,

ELECTIONS MUNICIPALES

5- Recours à du personnel contractuel pour la mise sous pli électorale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de recruter 6 personnes pour le 5 mars prochain afin de procéder à la mise sous pli électorale du premier tour des élections ; elles seront rémunérées sur l'indice brut 350,
- décide, en cas de second tour, de recruter également 6 personnes pour le 18 ou 19 mars prochain, et ce dans les mêmes conditions,
- prévoit l'inscription des crédits nécessaires au budget.

Madame le Maire lève la séance à 19 h 50.